



Frais de scolarite et cantine

Par **VAL**, le **31/01/2008** à **11:23**

Bonjour,

Si dans le jugement de divorce il est fait mention que les frais de scolarités des enfants sont à la charge du pere. Cela inclut il les frais de cantine ?

Merci de votre réponse.

Meilleurs salutations.